

Les pratiques funéraires et la spectralité des espaces coloniaux dans la mondialisation à Kisumu, Kenya

Funerary practices and spectrality of colonial spaces in globalisation in Kisumu, Kenya

Quentin Mercurol



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/7265>

DOI : 10.4000/gc.7265

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2018

Pagination : 55-74

ISBN : 978-2-343-15930-0

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Quentin Mercurol, « Les pratiques funéraires et la spectralité des espaces coloniaux dans la mondialisation à Kisumu, Kenya », *Géographie et cultures* [En ligne], 106 | 2018, mis en ligne le 06 décembre 2018, consulté le 26 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gc/7265> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.7265>

Les pratiques funéraires et la spectralité des espaces coloniaux dans la mondialisation à Kisumu, Kenya

Funerary practices and spectrality of colonial spaces in globalisation in Kisumu, Kenya

Quentin Mercurol

Introduction

- 1 Les premières balades dans les faubourgs de la ville de Kisumu – troisième ville du Kenya avec en 2009 près de 400 000 habitants située sur les rives du lac Victoria – sont étonnantes pour celui qui les découvre. Le contraste avec le centre-ville est manifeste. Au plan orthonormé de la production de la ville coloniale et de ses continuités aménagistes postcoloniales se substitue brutalement le dédale de rues qui caractérisent les paysages des périphéries urbaines de Kisumu. Cette opposition paysagère n'est pas propre à cette ville, et des dichotomies spatiales similaires sont observables dans bien d'autres agglomérations africaines. Elle se particularise ici par une différenciation des pratiques funéraires capable d'imprimer une dualité paysagère dans la géographie mortuaire de la ville. Du côté de la ville coloniale – l'ancien *township*¹ – les espaces funéraires sont des cimetières, soit des lieux dédiés à l'inhumation des corps et à la mémoire des défunts. À Kisumu, les cimetières sont séparés de la quotidienneté de la vie urbaine par les murs qui les détournent, par leur position périphérique dans l'ancienne ville coloniale, et surtout par l'« *inversion de tous les signes courants de la vie urbaine* » (Brossat, 2010, p. 1-2) qui les caractérisent communément : le silence, la rareté du passage, la végétation qui y abonde, etc. (figure 1).

Figure 1 – Le cimetière européen de Kisumu



L'ancien cimetière colonial de Kisumu, à la limite de l'ancien *township* et à proximité de l'aéroport, est aujourd'hui inutilisé, quoique ponctuellement entretenu par des individus du voisinage. Y sont enterrés les membres de la société coloniale, pour la plupart fonctionnaires et militaires. (Q. Mercuriol, 2011)

- 2 Cette séparation stricte des espaces funéraires de la vie urbaine est absente des espaces qui, ceinturant le *township* colonial, ont été intégrés à la municipalité de Kisumu après l'extension de ses limites en 1972 qui a fait passer la juridiction urbaine de 20 à 260 km². Dans les quartiers denses et non planifiés autant que dans les franges périurbaines plus lointaines du centre de Kisumu, la concentration des morts dans les cimetières fait place à une dispersion des tombes dans les espaces domestiques (carte 1 ; figure 2).

Figure 2 – Une tombe dans un espace domestique, Nyalenda



Une tombe située dans l'arrière-cour d'un habitant du faubourg de Nyalenda, où sont enterrés ses parents. L'absence de dalle de ciment indique ici la condition modeste de la famille. (Q. Mercuriol, 2011)

- 3 Dans les jardins, les arrière-cours et les champs, des tombes cimentées surmontées de croix ponctuent les paysages urbains et périurbains. Il est habituel de voir du linge sécher sur les blanches dalles de ciment des tombes ou des enfants faire leur devoir sur la sépulture de leurs grands-parents. Dans le faubourg de Nyalenda, une cour de récréation est constellée de tombes ; non loin de là, les clients du Jamaica Bar doivent enjamber deux tombes pour accéder aux commodités. La solennité du cimetière est ici totalement dissoute dans la quotidienneté de la vie urbaine.
- 4 Dans différents espaces de la ville de Kisumu, les frontières physiques et symboliques établies entre les morts et vivants ne sont donc pas identiques. La régulation de l'interface entre les morts et les vivants diffère au sein de l'ancienne ville coloniale et en son dehors postcolonial. Notre article propose d'interroger cette dichotomie spatiale des pratiques funéraires au-delà d'une seule description typologique, en mobilisant la notion derridienne de spectralité. À partir d'une analyse des pratiques funéraires, notre but est de voir en quoi les spectres des espaces de la période coloniale – et singulièrement ceux de la construction de l'État colonial – sont convoqués dans les tentatives contemporaines d'arrimage de Kisumu au monde.
- 5 La notion derridienne de spectralité (Derrida, 1993) est ici utilisée en ce qu'elle permet de cerner la manière dont le moment contemporain de globalisation est hanté par l'époque coloniale et ses catégories spatiales. Pour Derrida, la spectralité se comprend comme la manifestation de traces à la fois visibles et invisibles du passé dans le temps présent, qui réapparaissent malgré leurs refoulements leurs occultations et la nature ponctuelle et inachevée de leurs apparitions. Cette notion de spectralité nous permet de comprendre la manière dont l'histoire spatiale coloniale, plus qu'un vestige ou un sédiment, est une force active – mais refoulée et occultée – qui participe sur le mode de l'inachèvement du moment contemporain de la mondialisation néolibérale. Les

spectres du passé colonial sont convoqués à l'occasion de la formulation d'un futur urbain compétitif qui, tout en se projetant dans le discours linéaire de l'émergence africaine dans le monde et mettant en scène la rhétorique de la nouveauté et du progrès, n'arrive pas à se défaire de registres et de catégories spatiales du passé colonial. Ces espaces coloniaux sont actualisés par différents acteurs, promoteurs ou opposants du projet urbain compétitif, alors même que la référence coloniale n'apparaît pas consciemment dans leurs discours.

- 6 Kisumu illustre la prolifération à l'échelle mondiale d'agendas urbains centrés sur la compétitivité et la circulation d'« *une théorie de l'avantage comparatif visant à valoriser les agglomérations afin d'attirer les capitaux et les investissements* » (Hilgers, 2013, p. 96)². Les ambitions compétitives définies à Kisumu convoquent les spectres coloniaux. L'arrimage au monde a une incidence sur les manières dont les morts sont enterrés et célébrés et par conséquent agit sur les modalités d'appropriation et d'identification des habitants, en visibilisant les fractures et conflits entre ville et campagne qui marquaient l'époque coloniale (Mamdani, 1996). Ainsi, la construction du centre-ville en vitrine pour les investisseurs expulse les convois funéraires africains de son sein tout en valorisant les cimetières musulmans. À la lisière de l'ancien *township*, les travaux d'extension de l'aéroport de Kisumu détruisent non sans résistances les tombes des morts de populations se revendiquant comme autochtones. Ces deux cas illustrent une intrusion du paysage colonial dans le présent, et la manière dont des formes d'injustices et de dominations caractéristiques de ce passé persistent aujourd'hui. Ainsi, le projet compétitif contemporain charrie le spectre des espaces coloniaux. La notion de spectre interrogera donc l'inachèvement du temps colonial dans le présent global. Les pratiques et les lieux funéraires permettent d'appréhender au mieux cette spectralité, non parce qu'ils mobilisent esprits ou fantômes, mais parce que leur charge symbolique appelle à dépasser les dualités entre visibilité et invisibilité, absence et présence, présent et passé qui ne permettent pas d'appréhender pleinement les persistances coloniales dans le moment global.
- 7 Les matériaux présentés sont le fruit d'un travail de terrain effectué entre 2010 et 2014 dans le cadre de notre thèse, mobilisant grâce à une immersion longue dans la société urbaine de Kisumu une série d'observations, d'entretiens, un travail d'archive et une revue de presse. Dans un premier temps, nous décrivons l'histoire de l'urbanisation coloniale, la mise en place de la dichotomie-ville campagne et son incidence sur la différenciation spatiale des pratiques funéraires dans la municipalité actuelle. Cette partie servira à poser le référent des spectres coloniaux. Dans un second temps, nous étudierons la manière dont ces spectres de la dichotomie ville-campagne sont convoqués à l'occasion de l'application de deux projets métropolitains compétitifs – la mise en vitrine du centre-ville et un projet aéroportuaire – que ce soit pour les porter ou pour y résister.

Le référent du spectre : la construction coloniale de l'État local, de la dichotomie ville-campagne et d'espaces d'appartenance différenciés

Au fondement du spectre colonial : « *L'État bifurqué* » et la division ville-campagne

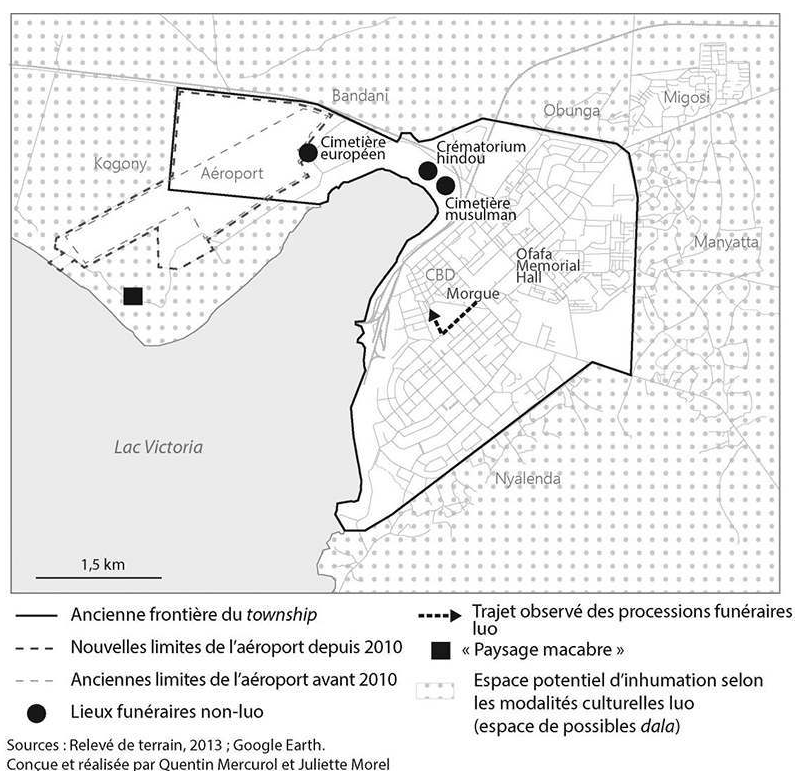
- 8 Le dualisme des pratiques funéraires entre l'ancienne ville coloniale et ses extensions postcoloniales est une conséquence de la construction de l'État colonial, dans sa tentative de séparer distinctement la ville de la campagne. Kisumu apparaît comme une incarnation locale de l'« État bifurqué » (« *bifurcated state* ») théorisé par Mahmood Mamdani (Mamdani, 1996). Selon lui, la construction de l'État colonial en Afrique est celle d'un « État janus » qui établit deux modes de régulations politiques et administratives différenciés. Le premier, qu'il qualifie de « *despotisme décentralisé* », marque la gestion des populations africaines que le colonisateur souhaite cantonnées aux espaces ruraux (les *african reserves*). Ce mode de régulation politique est un régime de sujétion où s'applique un droit coutumier réinventé au profit de la domination de l'appareil d'État, et dont le garant est le chef néo-coutumier. Le deuxième mode de régulation politique de l'État bifurqué est celui du « *gouvernement direct* », destiné aux zones urbaines et aux populations européennes alors régies par un régime de citoyenneté auquel était attaché un haut niveau de droits civiques.
- 9 Cette différenciation des modes de régulations politiques est sous-tendue par les présupposés culturalistes et racialisés du pouvoir colonial selon lesquels les Africains sont impropres à la vie urbaine. La ville est perçue par les colons comme une force de déstabilisation des cadres traditionnels qui, quoique partiellement inventés, sont des fondements du pouvoir colonial. La peur d'une « détribalisation » des Africains légitime une restriction forte de leur présence en ville. Ainsi, à Kisumu comme dans tant d'autres villes coloniales africaines, « *on a besoin de main-d'œuvre, mais non de citoyens* » (Goerg, 2006, p. 21), et en conséquence « *le droit à la pratique de l'espace urbain de façon permanente* » est constamment réduit (Gervais-Lambony, 2003, p. 28).
- 10 À Kisumu, la question de la séparation entre les deux composantes rurales et urbaines de l'État bifurqué est une préoccupation constante du pouvoir colonial. La situation de Kisumu présente une configuration géographique inédite dans le Kenya colonial. Le *township* colonial est un isolat urbain situé au milieu d'une réserve foncière *luo*³, alors que la plupart des centres urbains coloniaux (Nairobi, Eldoret, Nakuru) polarisent des campagnes composées de terres agricoles aliénées par les Européens. La raison d'être coloniale du *township* est logistique : la ville est un port lacustre connectant le bassin du lac Victoria à la côte de l'océan indien via le chemin de fer. La contiguïté entre le *township* et la réserve africaine qui l'entoure pousse le pouvoir colonial à marquer cette distinction : restriction spatiale à des frontières du *township* en 1929 pour exclure les « villages africains » de son périmètre, adoption d'arrêtés municipaux interdisant la présence en ville des Africains non-salariés, arrêtés anti-mendicité (Home, 2012), si bien que toute permanence de la présence africaine est condamnée en ville.
- 11 Les dynamiques de citadinisation africaines contraintes dans la ville officielle tendent alors à se développer en son dehors. Le bornage de la ville officielle ne saurait contenir la totalité des dynamiques d'urbanisation qui touchent l'espace de Kisumu. La binarité

des projections spatiales coloniales est largement complexifiée par la formation d'un espace tiers hors de la ville officielle. L'obsession pour une pureté urbaine et la différenciation volontaire de la ville de la campagne vient créer un problème pour les pouvoirs coloniaux : la consolidation de dynamiques proprement urbaines (et africaines) dans la réserve africaine que les pouvoirs coloniaux s'efforcent de construire, de gérer et de considérer comme un espace rural. L'impossible résolution de la contradiction entre l'exclusion des Africains de la ville et la nécessité d'une main-d'œuvre pour réaliser ses fonctions logistiques met en cause la binarité des catégories spatiales de l'urbain et du rural. C'est un territoire hybride qui se forme sur les franges du *township*.

Des pratiques funéraires différenciées et spatialisées

- 12 Les tombes sont des marqueurs d'une citoyenneté africaine niée sous le joug colonial. Elles fondent des revendications d'appartenance intemporelles de certains clans aux espaces hors du *township*. L'inhumation par la tombe trouve sa matrice dans les structures duales de l'État bifurqué. La multiplication des tombes dans les espaces domestiques constitue une tradition inventée dans l'ensemble du pays luo. Alors que les marqueurs physiques du lieu d'inhumation n'étaient pas un enjeu particulier dans le passé précolonial luo (Shipton, 2009, p. 87), la généralisation de l'usage de petits monuments cimentés surmontés de croix est une conséquence de l'interaction coloniale. Les tombes sont un « *développement historique récent en réponse à des conditions écologiques, économiques et politiques particulières qui encouragent la compétition* » (Shipton, 2009, p. 87). En effet, l'établissement du contrôle colonial correspond à l'arrêt de la dynamique historique de migration des populations luos vers l'ouest kényan dont on trace l'origine des plaines soudanaises vers le XVI^e siècle. Cette fixation dans les cadres spatiaux de l'administration coloniale de la dynamique d'essaimage et de production lignagère par la migration a pour conséquence de faire d'une terre autrefois abondante un bien rare (Cohen & Atieno Odhiambo, 1989). Dans une compétition foncière nouvelle qui fait s'opposer différents clans, lignages et familles, les tombes et leur emplacement sont devenus centraux dans la formulation de revendications foncières. Les tombes n'ont pas qu'une dimension instrumentale. Elles sont centrales dans le pays luo dans la définition d'une « *idéologie de l'attachement* » dans laquelle elles « *sont devenues les ancres de l'identité sociale pour les groupes et les vivants* » (Shipton, 2009, p. 87). Elles balisent symboliquement l'espace primordial de l'appartenance, et constituent un rappel quotidien du champ d'obligations qui viennent lier les morts, les vivants et ceux qui ne sont pas encore nés. Pour les Luos, garder et transmettre la terre au sein d'une structure d'appartenance tout à la fois intime et collective permet d'éviter le courroux des ancêtres qui l'habitent par la tombe, et de préserver l'avenir de ceux qui vont venir au monde. Les tombes sont un rappel d'un champ intergénérationnel de responsabilités, permettant d'ancrer des droits et devoirs fonciers.

Carte 1 – Les pratiques funéraires à Kisumu



- 13 Dans les franges urbaines de la ville coloniale, intégrées depuis 1972 à la municipalité de Kisumu, les tombes sont inscrites par les membres de clans dans le paysage pour revendiquer l'intemporalité d'une présence historiquement contrainte dans le *township*. Elles participent à une compétition foncière bien plus intense qu'en zone rurale. En effet, les espaces hors de l'étroite ancienne ville coloniale ont accueilli l'écrasante majorité de la croissance urbaine depuis la fondation de la ville. En 2009, 85 % des habitants de Kisumu habitent hors du territoire limité par l'ancienne frontière du *township*. La densification de ces espaces s'est faite par la migration de clans, de familles et d'individus venus de l'ensemble du pays luo. Ainsi, dans ces différents quartiers non planifiés de Kisumu s'affrontent des revendications d'autochtonie de différents clans qui s'appuient sur le placement des tombes. À Manyatta, le plus peuplé des quartiers non planifiés de Kisumu, s'affrontent les revendications de deux clans : les Jokanyakwar et les Jogem. Pour les Jogem, la tombe de Zacharia Osawo fonde l'antériorité de la présence du clan dans la zone. Prêtre catholique originaire de Gem (environ 50 km de Kisumu), il a pour les besoins de l'évangélisation fondé une église dans la zone dans les premières décennies du XX^e siècle. Il a dans le même temps défriché un terrain inhabité et sauvage pour y établir sa *dala*⁴ et s'y est fait enterrer. La tombe qui marque le lieu de son inhumation – encore entretenue aujourd'hui – est présentée comme une preuve irréfutable de la primeur de l'installation des Jogem dans la zone. Les Jokanyakwar contredisent cette narration. Pour eux, les tombes de leurs ancêtres prouvent la primeur de leur installation, et ce combat sera porté durant l'époque coloniale et postcoloniale pour faire valoir les droits fonciers et la prééminence politique du clan sur la zone. Ainsi, pour maintenir des revendications concurrentes et exclusives de l'autochtonie, le paysage urbain a été peu à peu transformé en archive à ciel ouvert où le positionnement et la visibilité des tombes permettent de lire un engagement avec les morts, qui fonde la cohésion et l'identité des clans et sous-clans. Aujourd'hui encore, les

tombes sont convoquées dans les conflits fonciers. La structure spatiale duale de l'État bifurqué colonial qui interdisait aux populations africaines une réelle permanence urbaine a été retravaillée à l'aune de pratiques spatiales des populations luos. Paradoxalement, « *rejetés hors de l'espace urbain, niés dans leur urbanité, les colonisés n'eurent d'autre solution que d'inventer leur propre rapport à la ville, de construire leur propre ville* » (Goerg, 2006, p. 18), ici en mobilisant des ressources de la ruralité, de la coutume et de l'autochtonie que proposaient les cadres administratifs du « despotisme décentralisé ». Les tombes, innovations produites dans l'interaction coloniale, sont toujours aujourd'hui les vecteurs de cette revendication à la permanence urbaine. Elles sont autant de symboles, par l'exigence la solidarité intergénérationnelle qu'elles expriment, qui projettent le temps colonial de leur formation au-delà de sa fin formelle. En ce sens fondent-elles les conditions d'une mobilisation contemporaine du spectre de la face rurale de la construction de l'État colonial.

- 14 Par contraste, les pratiques funéraires luos sont absentes dans les frontières de l'ancienne municipalité coloniale. À Kisumu tout comme à Nairobi, « *être enterré au cimetière est le signe de l'échec d'une trajectoire de vie* » (Droz & Maupeu, 2003, p. 3). La majorité des Kényans, Luos en tête, prônent comme nécessité absolue le rapatriement des corps et leur inhumation dans la terre construite des origines. Si l'on meurt en ville, nécessité est d'être enterré dans la terre où les ancêtres sont nés et enterrés, parfois au détriment de la volonté testamentaire individuelle du défunt, comme l'a par exemple montré le très médiatique cas de l'avocat Luo S. M. Otieno (Cohen & Atieno Odhiambo, 1992). Ainsi que nous l'énonce l'un de nos interlocuteurs, notable du clan Jokogony ancré dans les espaces bordant à l'est l'ancienne frontière du *township* colonial : « *les ancêtres ne visitent pas la ville, ils n'ont rien à y faire* ». D'un point de vue luos, l'ancien *township* est un espace où ne peut être formulée l'appartenance communautaire au clan, donnée fondamentale de la production de l'identité luos et de sa fragmentation (Cohen & Atieno Odhiambo, 1989).
- 15 Deux cimetières subsistent pourtant dans l'espace de l'ancien *township* : l'ancien cimetière colonial, et le cimetière musulman. Le premier est situé à l'est de l'ancien *township*, enclavé entre l'aéroport, la zone industrielle et un lotissement de fonctionnaires gouvernementaux. On y trouve les sépultures des membres de la société coloniale morts à Kisumu ou dans ses environs. Fonctionnaires coloniaux, prêtres, militaires et commerçants européens y sont enterrés. Le cimetière montre des signes d'abandon, mais il est entretenu par quelques habitants du voisinage qui évitent son enfouissement complet sous la végétation. L'un des habitants luos du lotissement nous indique : « *nous habitons à côté de ce cimetière, et on ne peut pas l'ignorer, parce que souvent les gens qui y sont enterrés viennent nous perturber [...] Nous sommes arrivés après eux, et ils sont ici chez eux parce qu'ils ont fondé cette ville, alors pour les calmer, je leur montre que nous faisons attention à eux et que nous sommes de bons voisins* ». Les tombes du cimetière sont les points d'ancrage localisés des esprits du colonisateur. L'entretien prodigué aux sépultures des Européens par cet habitant marque la légitimité des esprits des colons dans le *township*, alors même que la structure de pouvoir qui la soutenait a formellement disparu. La légitimité des spectres des colons est une métonymie de la survivance dans l'espace municipal contemporain des catégories spatiales duales de la construction de l'État colonial, et de leur intériorisation par les habitants de la ville.
- 16 La manifestation de la permanence urbaine et de l'appartenance à l'espace de l'ancien *township* n'est pas l'apanage des esprits coloniaux. La présence dans l'ancien *township* du

cimetière musulman indique la légitimité de la présence des communautés originaires du sous-continent indien dans le domaine urbain colonial. Ce cimetière créé dans la première décennie de la fondation de la ville – dans le même temps qu'un crématorium pour les populations de confession hindoue – exprime la légitimité coloniale de la présence des populations d'origine indienne dans l'espace urbain. Leur rôle essentiel dans les échanges commerciaux et le fonctionnement quotidien de l'administration coloniale leur a garanti une place en ville. L'héritage de cette légitimité urbaine coloniale est toujours manifeste dans le centre-ville marqué par la multiplicité des signes d'indianité, cimetière inclus.

- 17 Derrida insiste dans sa définition des spectres sur leur nécessaire localisation par le travail de deuil : « [il faut] savoir qui est où, savoir de qui c'est proprement le corps et où il tient en place – car il doit rester à sa place. [...] il faut (savoir – s'assurer) que, dans ce qui reste de lui, il y a reste. Qu'il s'y tienne et n'en bouge plus ! » (Derrida, 1993, p. 30). À Kisumu, la localisation différentielle des tombes – soit dans les espaces domestiques de l'ancienne réserve africaine, soit dans les cimetières de l'ancien township – participe d'une ontologisation des restes et des dépouilles dans des espaces exprimant alors des modalités d'appartenance collectives exclusives, voire excluantes, définies dans le temps colonial. Les dépouilles enfouies sous les tombes, la revendication d'intemporalité qu'elles fondent (« qu'il s'y tienne et qu'il n'en bouge plus ! ») projettent potentiellement les logiques coloniales de leur formulation – la construction locale de l'État bifurqué et ses logiques d'exclusion spatiale – en dehors du seul temps colonial et de sa fin décrétée (par les indépendances ou les discours de la mondialisation).

Le spectre des structures spatiales coloniales dans la formulation des ambitions compétitives de Kisumu

- 18 Dans une analyse des régimes fonciers régulant aujourd'hui respectivement les espaces en dedans et en dehors du township colonial, l'historien Robert Home a parlé à propos de Kisumu d'« hantologie du colonialisme » (Home, 2012, p. 18). En utilisant le néologisme derridien de hantologie, M. Home souhaite montrer « que les spectres du colonialisme et du Dual Mandate hantent encore les paysages urbains kenyans. [...] Le fantôme du Township survit encore dans la morphologie urbaine des villes kényanes, et peut-être de façon encore plus visible à Kisumu » (Home, 2012, p. 18). La description des pratiques funéraires valide ces conclusions. Il est pourtant nécessaire d'y apporter quelques nuances. En effet, Home conçoit le fantôme dans une présence sous-jacente et constante, un héritage passif et un sédiment du temps colonial. Or, si les spectres sont pour Derrida une présence paradoxale, ils ne sont pas condamnés à la passivité. Les fantômes surgissent et reviennent quand et où on ne les attend pas, dans la temporalité de l'événement et pour des occasions particulières (Derrida, 1993, p. 31). Ainsi, nous souhaitons démontrer que le spectre du colonialisme ressurgit dans un moment particulier, celui de la redéfinition des ambitions compétitives de Kisumu et des processus de changement spatial qui accompagnent le (re)positionnement de la ville dans les flux économiques de la mondialisation.
- 19 Ce surgissement des spectres du passé colonial étonne tant le projet urbain compétitif se présente dans sa radicale nouveauté. Tout comme le terme de la modernisation au temps des indépendances, la mondialisation qui sous-tend le projet urbain compétitif contemporain est une téléologie : « ce sont deux « isations », c'est-à-dire des termes qui

parlent de processus, pas nécessairement achevés, mais en marche et plus ou moins inéluctables ; et qui définissent ce processus par son point d'arrivée supposé » (Cooper, 2001, p. 102). Ainsi, l'intégration dans la mondialisation est présentée autant comme une nouveauté que comme une fin, la seule voie possible pour un développement urbain conditionné par l'arrimage de Kisumu aux flux d'un monde plat, dans une « *métaphore nivelante dans laquelle l'aplatissement du monde égalise les opportunités pour tous les individus et tous les lieux* » (Sheppard et Leitner, 2010, p. 192). À Kisumu comme ailleurs, l'imaginaire de la mondialisation met en scène deux fins annoncées : celle de l'histoire et celle de l'espace (Mercuriol, 2017, p. 468-473). Pour Derrida, c'est lors de la mise en scène de la fin de l'histoire que se manifestent de la manière la plus visible les spectres (Derrida, 1993, p. 31). Tout comme le spectre du marxisme habite les discours de la proclamation de la fin de l'histoire dans le triomphe mondial autoproclamé de la démocratie libérale et de l'économie de marché, le spectre du colonialisme hante la mondialisation. Loin de procéder au lissage des espaces dans leurs connexions globales, le projet urbain de Kisumu mobilise les logiques spatiales duales et inégalitaires héritées de la construction locale de l'État colonial. Nous illustrerons cette idée dans deux cas d'études dans lesquels peut se lire aujourd'hui l'interpénétration des temporalités du passé colonial et du présent global : la construction du centre-ville de Kisumu comme « espace vitrine » et les récents travaux qui ont mis l'aéroport de la ville aux standards internationaux, qui tous deux convoquent les spectres de l'espace colonial.

Les pratiques funéraires face au désir d'émergence du centre-ville : la convocation du spectre du *township*

- 20 Un « *désir local d'émergence* » pour s'imposer dans la mondialisation et la compétition inter-urbaine (Morange, 2011) est patent à Kisumu dans les politiques urbaines menées par les pouvoirs municipaux depuis 2001. Le cœur de l'ancien *township* colonial, nommé communément par l'acronyme de CBD (*Central Business District*), est construit comme la vitrine de la ville. De nombreux arrêtés municipaux tentent d'instaurer un ordre urbain considéré comme propice à l'établissement d'un climat favorable aux affaires. La municipalité tente de définir les bons et les mauvais usages spatiaux au centre-ville, en restreignant les activités du commerce et du transport informel dans le périmètre du CBD (Mercuriol, 2017), considérés comme des salissures.
- 21 Cette limitation des activités informelles au centre-ville est juridiquement soutenue par des arrêtés municipaux hérités des régulations coercitives adoptées à l'époque coloniale (Home, 2012). La régulation des pratiques funéraires participe aujourd'hui de cette limitation des usages spatiaux au centre-ville. En juillet 2014, une décision du comité du tourisme de la municipalité de Kisumu propose l'interdiction des processions funéraires dans le CBD. Fréquentes dans les artères centrales de Kisumu autour de la morgue, elles sont menacées d'interdiction. Ces convois, organisés par les familles pour démontrer l'importance sociale du défunt sur le chemin de sa *dala*, réunissent, en plus des proches, des convois de moto-taxis et vélo-taxis, et des pleureurs et pleureuses dédommagés par la famille. La procession est donc bruyante et ralentit la circulation, provoquant selon les autorités municipales un désordre au centre-ville. Innovations dans le panel des pratiques funéraires luos, les processions funéraires urbaines marquaient une dynamique d'appropriation par la population luo majoritaire dans la municipalité d'un espace urbain central dont l'accès lui était auparavant contraint. Les

processions sont frappées du sceau de l'illégalité, au nom de la préservation des affaires et de la promotion touristique dans le CBD. La binarité des catégorisations spatiales coloniales sont la matrice d'une telle restriction des usages spatiaux populaires dans le centre-ville. Ils sont qualifiés dans les termes d'un hygiénisme urbain que partageaient les pratiques coloniales et qui vient les traiter comme des miasmes. Pourtant, la généalogie coloniale des mesures de restrictions des usages spatiaux est occultée. L'idée d'un ordre urbain à restaurer est manifeste dans les discours des acteurs municipaux, mais il ne prend comme une unique référence temporelle qu'un « âge d'or »⁵ localisé dans l'immédiate temporalité de l'indépendance, ignorant les continuités fortes observables entre la gestion urbaine coloniale et celles des premiers temps de l'indépendance (Home, 2012). Cette occultation fonde la présence spectrale du *township* et participe de la nature inachevée, incomplète et inconsciente de sa manifestation dans la formulation du projet urbain compétitif.

- 22 Tout en niant les processus d'appropriations populaires en reproduisant les lignes d'exclusions spatiales de l'ancien *township*, la mise en vitrine contemporaine du centre-ville légitime la pérennité de la présence des cimetières indiens en son sein. Dans sa volonté de régénération urbaine et promotions d'espaces touristiques, le conseil municipal souhaite relocaliser les cimetières musulmans des communautés indiennes situés en bordure du lac, non loin du cœur du CBD. Les représentants des communautés indiennes de confessions musulmanes bataillent contre le projet, en arguant, comme le fait Munira Gilani – figure majeure du monde économique local – que « *les tombes sont parties prenantes de notre histoire et de notre patrimoine et qu'elles ne doivent pas être touchées [...] à travers les temps, chaque communauté a eu son propre cimetière, il est naturel que nous ayons le nôtre* »⁶. En phase avec l'esprit entrepreneurial de la politique municipale contemporaine, les communautés d'origine indienne de confession musulmane réussissent à faire valoir la pérennité de leurs cimetières en proposant leur projection dans le projet urbain compétitif. C'est ce que propose Faridah Salim, une notable musulmane : « *nous avons demandé au conseil municipal d'utiliser ces cimetières comme attraction touristique [...]* »⁷. La municipalité annonce la patrimonialisation de ces cimetières. Ainsi, Jackton Onunga, conseiller local descendant d'une lignée clanique qui a donné quatre générations de *chief* en dehors du *township* dans le faubourg de Nyalenda, condamne explicitement les pratiques funéraires luos dans le CBD tout en protégeant et promouvant le patrimoine funéraire des communautés indiennes dans le même espace. Cette position n'a rien de paradoxal, et sanctionne la persistance de certains aspects des structures spatiales de l'État bifurqué colonial, qui ont défini des espaces d'appartenance opposés et exclusifs. Dans la volonté de mise en tourisme du centre-ville, la légitimité de l'ancrage des communautés indiennes est affirmée, remobilisant des logiques de légitimation institutionnelle différenciées de la permanence en ville en fonction des communautés d'appartenance qui prévalaient à l'époque coloniale. Les acteurs municipaux mobilisent cette grammaire de la légitimité urbaine pour définir ce qui est – dans la mise en vitrine – montrable ou non. La référence coloniale dans le discours n'est pas explicite, mais les ambitions compétitives projettent dans le présent les traces évanescences des logiques de ségrégation et de hiérarchisation socio- raciales de la ville coloniale.

L'invocation des tombes dans la lutte contre l'extension de l'aéroport de Kisumu

- 23 La construction des ambitions compétitives de Kisumu ne se limite pas à la mobilisation du spectre du *township* et de ses régulations spatiales excluantes. En son dehors, la rénovation de l'aéroport de Kisumu est l'occasion de l'expression contemporaine d'un « *droit au village* » (Landy & Moreau, 2015) convoqué dans le quartier de Kogony, près de l'aéroport, le spectre de la composante rurale de la construction locale de l'État colonial et les conflits politiques qui l'ont historiquement accompagné.
- 24 Pourtant, l'affirmation d'une identité rurale n'est pas évidente pour la zone de Kogony, tant ruralité et urbanité y sont imbriquées, ce que montrent certains paysages funéraires (figure 3). Dans sa délimitation, la zone correspond à la face rurale de l'État colonial, reproduite dans les structures administratives l'État postcolonial. Le quartier de Kogony se confond avec une *sublocation*⁸ intégrée en 1972 avec l'extension du territoire municipal. Le nom de Kogony est aussi le nom d'un clan, qui comme tant d'autres structures lignagères au Kenya, est le fruit de la mise en place des cadres territoriaux de l'administration coloniale puis postcoloniale. Les registres de l'autochtonie et de la ruralité qui animent la vie politique locale font écho à la pérennité d'un paysage agricole rythmé par la culture du maïs et les activités pastorales. Mais partout aux limites et à l'intérieur de cet espace rural des origines se manifeste la ville. Au loin, la modeste *skyline* du centre-ville impose au visiteur la conscience de la proximité du cœur de la ville. Le territoire clanique est cerné à l'est et à l'ouest par d'imposantes constructions industrielles. C'est aussi au cœur de Kogony que se lit l'empreinte urbaine. Les serres maraichères se multiplient pour alimenter les marchés citadins. Les membres du clan sont partie prenante de l'urbanisation de la zone, par le développement de structures locatives sur leurs terrains, ou par la vente de parcelles à des particuliers. Tas de sable, parpaings, façades dénudées de construction sans toit, terrains clôturés non construits, autant d'éléments qui marquent une transition en cours vers un espace plus dense et plus diversifié. Surtout, l'aéroport opère une coupure brutale de l'espace clanique, introduisant une discontinuité dans son territoire (carte 1).

Figure 3 – Tombes et extraction du sable à Kogony



Cette parcelle de Kogony située à quelques encablures de l'aéroport est constellée de vastes mares desquelles émergent ponctuellement des monticules de terre surmontés de croix. Ce paysage est le produit de l'extraction d'un sable vendu aux entreprises de bâtiment de Kisumu. Cette extraction évite soigneusement les tombes des aïeux. Il s'agit ici d'un compromis entre les nécessités de la mise en valeur économique de la terre dans un contexte d'urbanisation et le respect des anciens et des lois néocoutumières luos. (Q. Mercuriol, 2011)

- 25 Aujourd'hui, les travaux d'extension de l'aéroport participent plus en avant d'une dynamique historique d'empiétement du domaine de l'urbain sur le territoire revendiqué par les JoKogony (carte 1). La construction d'un nouveau terminal et l'agrandissement de la piste d'atterrissage, financés par la Banque Mondiale, sont l'un des projets phares du plan national de développement stratégique *Kenya Vision 2030* qui propose de faire du Kenya « *une nation mondialement compétitive et prospère avec une haute qualité de vie d'ici 2030* ». Ainsi, l'aéroport doit permettre « *d'accroître la valeur de notre localisation géographique [le Kenya] en tant que hub régional et international clé* ». Le *Kogony Land Council of Elders (KLCE)*, une association de notables claniques, centrale dans la vie communautaire et politique de la *sublocation*, est le fer de lance d'un combat contre ce projet alors compris comme l'avancée de la ville sur la campagne des origines. Pour le KLCE, l'extension de l'aéroport est le dernier épisode d'un processus de dépossession foncière qui a commencé avec la création de l'aérodrome en 1914 et son intégration subséquente à l'ancien *township*. Deux extensions en 1942 et 1976 participent de la construction d'un discours historique de dépossession grâce à la collecte des archives coloniales et des témoignages des *elders* par le secrétariat du KLCE. Ce discours mobilisant les registres croisés de l'autochtonie et de la ruralité est remarquablement stable malgré la variété des lieux et moments de sa formulation (arène judiciaire, lobbying politique, presse, discours publics, notamment lors des funérailles). Il est devenu central dans l'expression contemporaine de l'identité des Jokogony.
- 26 Pour le KLCE, les compensations versées ne sont pas à la hauteur de la dépossession. La terre engage une relation de responsabilité vis-à-vis des ancêtres et des descendants au-delà de sa valeur marchande. Ces obligations lignagères sont mobilisées dans les revendications actuelles, qui dépassent le cadre de la présente extension pour intégrer

les autres extensions, perçues comme des injustices historiques. Les tombes, points focaux où tout se connecte, les vivants et les morts, le matériel et le symbolique, sont des outils centraux de revendications qui dépassent tout en l'intégrant la temporalité de l'extension contemporaine de l'aéroport. Le KLCE souhaite leur intégration dans le calcul des compensations. Cette utilisation des tombes ne se limite pas à leur instrumentalisation. Elles sont des arguments de l'économie discursive déployée par le clan pour la reconnaissance de l'ampleur de la dépossession foncière. Leur présence motive la lutte, comme l'affirme la KLCE dans une lettre adressée au ministère en charge des questions foncières :

Cette terre de Kogony est celle que nos ancêtres ont conquise pour que nous puissions en bénéficier. Le grand guerrier Okore Ogonda a chassé les Nandis en 1820 et nous a menés ici. Sa tombe est à quelques encablures de l'aéroport, et d'autres grands guerriers, comme Okore Nyamarimba et Ondu sont enterrés ici. Nous ne laisserons pas nos glorieux ancêtres disparaître à tout jamais, et nous nous battons comme eux pour notre terre [...] Nous voulons tous être enterrés chez nous.

- 27 Les tombes sont alors inscrites dans le champ d'un héritage coutumier précolonial, une culture luo conçue comme intemporelle et que la pratique de l'inhumation fonde et doit continuellement perpétuer. La dynamique de dépossession que met une nouvelle fois en jeu l'aéroport menacerait les conditions d'existence du clan. Pourtant, cette narration du KLCE se fonde sur une occultation des origines coloniales de la territorialité luo qui s'exprime alors. Le rôle des tombes dans le droit néocoutumier luo est concomitant de sa solidification par l'écrit, par l'intervention conjointe d'intellectuels luos et d'anthropologues coloniaux acteurs de la définition des contenus de l'*Indirect Rule*. Leur érection est la conséquence de la rareté foncière induite par la fixation des populations autrefois migrantes – et dont les formes d'attachements territoriaux ont varié au cours de l'histoire précoloniale (Shipton, 2009) – dans les cadres territoriaux de l'État bifurqué. La mobilisation des tombes et la convocation des ancêtres qui les habitent actualisent dans le présent l'anachronie de la persistance des contenus spatiaux de l'ancienne réserve coloniale (coutume, communauté foncière, autochtonie), dans le moment même où l'ensemble de la *sublocation* est de plus en plus touchée par un processus d'urbanisation dans lequel les habitants se revendiquant comme autochtones sont démographiquement minoritaires. Par les tombes, le clan met en scène dans le présent la dualité conflictuelle des catégories spatiales de l'État colonial, et les mobilise pour fonder une permanence urbaine que l'arrimage au monde menace. Les injustices du passé sont ainsi projetées dans le présent global et y perdurent. Les tombes de Kogony lestent l'expression fluide d'un futur urbain compétitif. Le combat de la KLCE a largement retardé les travaux, et la défense de certaines tombes a modifié à la marge le tracé de l'emprise aéroportuaire, qui a dû exclure certaines tombes (figure 4). La spectralité de ce surgissement se comprend par la nature inconsciente et ponctuelle de la remobilisation par le KLCE des ressources offertes la face rurale de l'État bifurqué, habitée par les esprits des ancêtres que localisent (et « ontologisent ») les tombes.

Figure 4 – Une tombe à la lisière de l'enceinte de l'aéroport



Cette tombe cimentée d'un *elders* des JoKogony a été au centre d'un conflit entre le KLCE et les autorités aéroportuaires. Elles ont dû redessiner le tracé de la clôture de la nouvelle piste d'atterrissage pour satisfaire une revendication du KLCE. (Q. Mercuriol, 2011)

Conclusion

- 28 Le projet contemporain de promotion des ambitions compétitives de Kisumu mobilise les spectres des espaces de la ville coloniale. Les spectres de l'ancienne réserve et le *township*, espaces à partir desquels laquelle était assise la construction l'État bifurqué (Mamdani, 1996), sont convoqués à un moment de reformulation de l'avenir de Kisumu, là où on ne les attend pas. Ils charrient avec eux une grammaire d'exclusion spatiale et la formulation d'identités spatialisées observables à l'époque coloniale, mais dont la généalogie est occultée. L'analyse des pratiques funéraires permet d'identifier la dimension coloniale de ces spectres. En dehors de l'ancien *township*, les tombes domestiques sont les points focaux d'une résistance face à l'extension de l'aéroport qui puise dans la face rurale de l'État colonial les registres de son énonciation (autochtonie, identité clanique, ruralité) dans un espace en cours d'urbanisation. Dans l'ancien *township*, les nouvelles régulations des pratiques funéraires induites par le projet de mise en vitrine du centre-ville réactualisent les spatialités excluantes qui le caractérisaient. Les conflits contemporains que révèlent les pratiques funéraires posent donc la question de la survivance du passé colonial. Cette présence coloniale est plus qu'un passé mort : elle agit aujourd'hui ponctuellement dans la manière dont les morts sont enterrés, et sur la manière dont se forment les identités et les conflits politiques au sein de la municipalité de Kisumu. La mobilisation de la notion derridienne de spectralité permet de comprendre toute l'ambiguïté de cette présence coloniale dans la production des espaces urbains kényans à l'heure globale. La profondeur symbolique

des pratiques funéraires permet d'appréhender les présences spectrales. Au-delà des oppositions dialectiques entre continuité et rupture historique, les revendications d'intemporalité qu'elles fondent permettent de comprendre la dimension réursive de la participation des productions spatiales du colonialisme dans un moment présent qui tend – notamment à travers le discours de l'émergence africaine dans la mondialisation – à refouler le passé colonial. La présence des spectres des espaces coloniaux dans le moment global indique une difficulté manifeste, celle pour la formulation d'un projet urbain compétitif de se défaire des logiques d'enclave et de comptoir qui marquaient la construction de la trame géographique de l'extraversion coloniale. Ce faisant, l'étude de la spectralité du colonialisme dans les espaces urbains africains rejoint le travail théorique amorcé par Ann-Laura Stoler qui cherche à explorer les temporalités fragmentées et non-linéaires par lesquelles l'histoire coloniale reste une force active dans le moment contemporain de globalisation (Stoler, 2016).

BIBLIOGRAPHIE

BROSSAT Alain, 2010, « Le cimetière comme hétérotopie », *Appareil*. <<http://appareil.revues.org/1070>>

COHEN David, ATIENO ODHIAMBO Elias-Stephen, 1989, *Siaya: the historical anthropology of an African landscape*, Nairobi, Heinemann, 160 p.

COHEN David, ATIENO ODHIAMBO Elias-Stephen, 1992, *Burying SM: the politics of knowledge and the sociology of power in Africa*, Nairobi, Heinemann, 159 p.

COOPER Frederick, 2001, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, vol. 1, n° 10, p. 101-124.

DERRIDA Jacques, 1993, *Spectres de Marx : l'État de la dette, le travail du deuil et la nouvelle Internationale*, Paris, Galilée, 278 p.

DROZ Yvan, MAUPEU Hervé (dir.), 2003, *Les figures de la mort à Nairobi. Une capitale sans cimetière*, Paris, L'Harmattan, 264 p.

GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2003, *Territoires citadins : 4 villes africaines*, Paris, Belin, 271 p.

GOERG Odile, 2006, « Domination coloniale, construction de 'la ville' en Afrique et dénomination », *Afrique & histoire*, vol. 5, n° 1, p. 15-45.

HILGERS Mathieu, 2013, « À qui appartient la ville ? Urbanisme néolibéral et propriété dans trois petits centres urbains du Ghana et du Burkina Faso », *Politique africaine*, vol. 132, n° 4, p. 95-113.

HOME Robert, 2012, « Colonial Township Laws and Urban Governance in Kenya », *Journal of African Law*, vol. 56, n° 2, p. 175-193.

LANDY Frédéric, MOREAU Sophie, 2015, « Le droit au village », *Justice Spatiale/ Spatial Justice*. <<https://www.jssj.org/article/le-droit-au-village/>>

MAMDANI Mahmood, 1996, *Citizen and subjects: contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, Princeton, Princeton University Press, 353 p.

MERCUROL Quentin, 2017, *Kisumu en ses échelles : les conditions spatiales, temporelles et politiques des ambitions compétitives d'une ville secondaire kényane*, thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

MORANGE Marianne, 2011, « 'Émergence locale' et régénération urbaine au centre-ville du Cap », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, vol. 3, n° 88, p. 348-360.

SHEPPARD Eric, LEITNER Holga, 2010 « Quo vadis neoliberalism? The remaking of global capitalist governance after the Washington Consensus », *Geoforum*, vol. 41, n° 2, p. 185-194.

SHIPTON Parker, 2009, *Mortgaging the ancestors: ideologies of attachment in Africa*, Yale, Yale University Press, 327 p.

STOLER Ann-Laura, 2016, *Duress, imperial durabilities in our times*, Durham and London, Duke University Press, 436 p.

UN-HABITAT, MCK, 2004, *Kisumu City development strategy*, Nairobi, Rapport, 56 p.

NOTES

1. Terme qui renvoie ici à une catégorie administrative et institutionnelle utilisée en Afrique de l'Est (et sans doute ailleurs) durant la période coloniale. Elle vient qualifier les espaces aliénés au profit de la couronne britannique pour y établir les centres de premier ordre du maillage administratif colonial.

2. Une *City Development Strategy* (CDS) proposait dès 2004 de faire de Kisumu « un hub leader de transport, de communication et de commerce de la Région des Grands Lacs offrant de grandes opportunités de tourisme et d'agro-investissement » (UN-Habitat & MCK, 2004, p. 7).

3. Affiliée au groupe linguistique nilotique, la communauté ethnique luo est la quatrième plus importante du pays (environ 4 millions d'individus en 2009), et concentrée dans l'ouest du pays, autour des rives kényanes du lac Victoria, et plus modestement dans la région du Mara en Tanzanie. D'importantes communautés Luos vivent dans les centres urbains est-africains (Nairobi, Mombasa, Kampala, Arusha), en conséquence des migrations de travail coloniales. Kisumu est aujourd'hui considérée comme la capitale de la communauté ethnique.

4. Terme « dholuo » qui exprime l'idée d'appartenance originelle spatialisée. Il renvoie d'abord au cadre spatial de la maisonnée « traditionnelle » et il est souvent traduit par le terme anglais de « *homestead* », sans pour autant s'y résumer. Par extension, ce terme peut désigner toute une série d'échelles d'appartenance (la *sublocation*, la *location*, le *district*, une ville ou le pays luo) par lesquelles les locuteurs dholuo énoncent leur identité.

5. Formule employée par l'assistant du maire de Kisumu lors d'une conversation informelle (juin 2011), et qui situait cet âge d'or au sein des mandats de Mathew Ondhiek et de Grace Onyango, (1963-1970).

6. "Kisumu to transform cemeteries into tourist attractions", *The Nation*, 3 décembre 2014.

7. *Art. cité.*

8. Soit la maille la plus fine d'une administration déconcentrée directement héritée des structures de l'*Indirect Rule* coloniale.

RÉSUMÉS

Kisumu, troisième ville du Kenya située sur les rives du lac Victoria, présente un paysage funéraire dual, où s'opposent la concentration des tombes dans de rares cimetières au centre-ville et leur dispersion dans les faubourgs de la ville dans une multitude d'espaces domestiques. Nous proposons d'aborder cette dualité, dont la genèse se trouve dans la construction locale de l'État colonial, à partir de la notion derridienne de spectralité, que l'on comprend comme la manifestation de traces à la fois visibles et invisibles du passé dans le temps présent, qui réapparaissent malgré leur refoulement leur occultation et la nature ponctuelle et inachevée de leur apparition. Bien plus qu'un sédiment du temps, cette dualité spatiale des pratiques funéraires est aujourd'hui mobilisée à mesure que la ville de Kisumu devient l'un des lieux où s'illustre la prolifération à l'échelle mondiale des agendas urbains centrés sur la compétitivité internationale. Les spectres des espaces coloniaux sont alors convoqués dans les pratiques funéraires contemporaines. On lit à travers elles la manière dont les faces urbaines et rurales de la construction locale de l'État colonial fournissent un répertoire de discours et d'actions pour soutenir ou contester les politiques d'arrimage de la ville au monde. Cette référence coloniale – bien qu'occultée et refoulée par les acteurs en présence – projette les injustices et les conflits coloniaux dans le présent global, pour hanter la formulation d'un futur urbain qui n'arrive pas à se défaire d'un passé colonial qui le leste.

Kisumu, Kenya's third largest city on the shores of Lake Victoria, presents a dual funerary landscape, where the concentration of graves in rare cemeteries in the city centre and their dispersion in the suburbs of the city in a multitude of domestic spaces are opposed. We propose to approach this duality, whose genesis lies in the local construction of the colonial state, from the derridian notion of spectrality, which is understood as the manifestation of both visible and invisible traces of the past in the present time. Those traces reappear despite their repression, their occultation and the punctual and unfinished nature of their apparitions. Much more than a sediment of time, this spatial duality of funeral practices is now mobilised as the city of Kisumu becomes one of the places which illustrates the proliferation on a global scale of urban agendas centred on international competitiveness. The spectres of colonial spaces are then called into contemporary funeral practices. Through them we read how the urban and rural faces of the construction of the local colonial state provides a repertoire of discourse and actions to support or challenge the city's projection into the globalisation process. This colonial reference – although hidden and repressed by the actors involved – projects colonial injustices and conflicts into the global present, in order to haunt the formulation of an urban future that is unable to get rid of a colonial past that weighs it down.

INDEX

Keywords : Kenya, Kisumu, Luo, spectrality, colonialism, funerary practices, airport, urban renewal, urban-rural relations

Mots-clés : Kenya, Kisumu, Luo, spectralité, colonialisme, pratiques funéraires, aéroport, régénération urbaine, relations ville-campagne

Index géographique : Kenya, Kisumu

AUTEUR

QUENTIN MERCUROL

Université Paris-Nanterre

UMR LAVUE 7218 – Laboratoire Mosaïques

quentin.mercurol@gmail.com